

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC85

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 5 :

« L'étudiant peut bénéficier, s'il le souhaite, des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, comme cela semble être la volonté affichée du gouvernement, à privilégier l'accompagnement et la réussite des étudiants en leur laissant le choix de bénéficier ou non des dispositifs d'accompagnements pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé.

Il n'y a pas besoin pour assurer la réussite des étudiants d'instaurer une forme de sélection sociale dans le premier cycle de l'Enseignement supérieur.

En effet, 50 % des étudiants doivent travailler à côté de leurs études et n'ont pas le temps libre nécessaire pour bénéficier d'un accompagnement ou n'ont pas les moyens financiers leur permettant d'étudier une année supplémentaire dont le coût moyen s'élève à 10 000 euros.

Pour les étudiants précaires, conditionner l'acceptation dans une filière au suivi obligatoire d'enseignements supplémentaires risque fortement d'entraîner une forme d'autocensure. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut leur laisser la liberté de suivre ou non ces accompagnements.